

No 31

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Présidence : Mme Gabriela Sonderegger

La séance est ouverte à 19h06 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Solange Decnaeck, Nadège Kindudi, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Elvia Cambier et M. Philippe Calame

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2018
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
5. Election du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
6. Délibération administrative **118-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.
7. Délibération administrative **119-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir.
8. Délibération administrative **120-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.
9. Délibération administrative **121-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de
 - La Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées.
 - L'association de l'EMS «Résidence les Pervenches »
10. Délibération administrative **122-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de
 - La Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex.
 - L'association de L'EMS «Résidence de Drize» »

11. Délibération administrative **124-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation du Vieux Carouge.

Propositions des membres du Conseil municipal

12. Motions
 13. Postulats
 14. Résolutions
 15. Pétitions
 1. Pétition **010-2018 R** : Contre l'autorisation de démolition de la chapelle rue du Centenaire 8 à Carouge.
 2. Pétition **011-2018 R** : Chiens de Carouge.
 16. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

La Présidente annonce que le Conseil municipal a été informé en date du 23 avril 2018 de la démission de M. François Wolfisberg de sa fonction de conseiller municipal. Pour son remplacement, le service des votations et élections a désigné, en date du 25 avril 2018, Mme Nadège Kindudi, ici présente.

La Présidente demande au secrétaire de donner lecture du courrier de démission de M. Wolfisberg.

Madame, Monsieur,

Par la présente, veuillez prendre bonne note de ma démission du Conseil municipal de la ville de Carouge en date du 24 avril 2018.

En effet, après 7 années passées au Conseil municipal, j'ai décidé de donner une nouvelle orientation à ma carrière politique. J'ai été élu au Grand Conseil le 15 avril 2018.

Au vu de mes obligations professionnelles, je ne peux pas concilier ces trois mandats en parallèle. Je vous remercie pour le temps passé avec vous et vous souhaite bon vent.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

François Wolfisberg

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un addendum.

Panem nostrum quotidianum

En tant que gamin de Carouge, expression chère à feu Raymond Zanone, j'ai été attiré par la politique sur le tard. En effet, Jean-Luc Barro, alors président du parti libéral, est venu frapper à ma porte en 2010. C'est ainsi que, lors des élections communales de 2011, je fis mes premières armes.

Ces sept années au sein de ce Conseil ont été riches en rencontres, en confrontations, en déceptions aussi.

Cependant reste et restera le plaisir d'avoir participé à vos côtés, au développement de notre chère cité Sarde, d'avoir contribué à construire des infrastructures de qualité pour l'ensemble de la population carougeoise. Et surtout, d'avoir œuvré pour le bien commun, tout en gardant une fiscalité attractive.

*Enfin, je suis fier de céder ma place à une femme jeune et compétente.
Bon vent à toi, Nadège !*

Vive Carouge, vive Genève, vive la Suisse !

François Wolfisberg

La Présidente prend acte de cette démission et remet à M. Wolfisberg un cadeau de départ.

Applaudissements

Au nom du PLR, M. Morex rend hommage à M. Wolfisberg par ces quelques mots :

M. Wolfisberg a été brillamment élu il y a 7 ans sur la liste du parti libéral de l'époque, puis une seconde fois il y a 3 ans, cette fois sur la liste PLR. François « loup de la montagne » ? Pas vraiment. Mais pas un mouton non plus. Quelque peu réservé et plutôt tempéré, certes, cela ne l'a jamais empêché de défendre ses idées et ses convictions, que cela soit dans cette enceinte ou au sein de l'Association des Habitants du Vieux-Carouge, voire dans sa profession, sachant tour à tour mélanger sel, levure et farine... oh pardon ! Humour, sérieux et talent, comme lorsqu'il était de la R'vue, imitant et singeant certains d'entre nous. Appelé à de plus hautes fonctions toujours politiques, mais au niveau cantonal, où, nous en sommes persuadés, il saura si nécessaire défendre les intérêts de notre commune et de ses habitants. François nous quitte ce soir, mais peut-être pas définitivement, il y aura peut-être encore de ses salades, sandwiches et autres sucreries au carnotzet suite à une double commission, notamment celle de l'urbanisme. François, le groupe PLR et sans doute tous les autres membres de ce Conseil te remercie pour ton engagement et te souhaite bon vent !

La Présidente indique que, suite à la démission de M. Wolfisberg, conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement par Mme Nadège Kindudi, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que « en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement ».

La Présidente prie Mme Kindudi de se lever. Après la lecture du serment, elle lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

Mme Nadège Kindudi lève la main droite et répond par les mots : « Je le jure ».

La Présidente prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2018

L'approbation du procès-verbal du 24 avril 2018 est reportée à la prochaine séance.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltbold :Nouvelle collaboratrice

Nous avons le plaisir de vous présenter une nouvelle collaboratrice. Madame Emilie FERNANDEZ, engagée en qualité de cheffe de secteur des manifestations et des prestations publiques à 100%, au sein du Service informatique, logistique et protection de la population, dès le 1^{er} mai 2018.

Nous nous réjouissons de l'accueillir et de bénéficier de sa pratique confirmée de l'accueil, du sens du service ainsi que de son intérêt marqué pour la vie sociale et associative.

Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Communications de Mme Lammar :Carouge à votre service

Le mois dernier, je vous informais de l'ouverture du nouveau guichet de Carouge à votre service (CAVS), au rez-de-chaussée de la mairie et vous expliquais les nouveaux aménagements prévus, conformément à la délibération que vous avez votée en octobre dernier. Vous avez déjà peut-être pu découvrir le nouveau guichet à la Mairie. Il s'agit du premier volet du CAVS. Le second, dont je vous parlais aussi le mois dernier a trait aux prestations relatives aux manifestations et autorisations gérées jusqu'ici au SURB, et qui sont désormais sous la responsabilité de Mme Emilie Fernandez qui vient de vous être présentée. Les travaux sont en passe d'être bientôt complètement terminés, et j'ai le plaisir de vous annoncer que nous ferons une petite inauguration pour vous, le mois prochain, juste avant le Conseil municipal. Réservez donc déjà vos agendas.

Tourist angels

Ma deuxième communication concerne le tourisme. Cet été, Carouge bénéficiera de «Tourist angels ». Vous en avez peut-être déjà entendu parler, car ils sont actifs depuis plusieurs années en Ville de Genève. Mais pour la première fois, ils traverseront l'Arve. Il s'agit de jeunes étudiants qui vont jouer les stewards urbains. Engagés par Genève Tourisme, cette prestation ne coûtera donc rien à la Ville de Carouge, et cela mérite d'être souligné, ces jeunes enthousiastes, dynamiques et sympathiques sillonneront les rues de notre cité sarde du 5 juillet au 12 août à la rencontre de touristes, histoire de les orienter, de leur livrer quelques conseils ainsi que des bons plans et leurs distribuer les plans de la Ville de Carouge. Et surtout, ils vont offrir aux visiteurs un accueil chaleureux et mémorable.

Visites guidées

A propos d'accueil et de visite, les visites guidées reprendront dès le mois de juin. Comme chaque année, la Ville de Carouge organise, en partenariat avec Illico Travel, des visites guidées à thème. Tous les samedis, sans inscription préalable, rendez-vous à 11h à la mairie, pour un voyage à travers les rues, les jardins, les places, les fontaines et les monuments. Un décor à découvrir selon le thème du jour, l'histoire de ses artères, mais aussi son histoire vue d'en haut, ses artistes et artisans, ses bâtisseurs et leurs mystères, et selon un parcours privilégié, à travers cours et jardins secrets, galeries et ateliers. Nouveauté de cette année, une visite sur le thème Carouge Ville durable. Vous trouverez toutes les informations utiles dans un petit fascicule à Carouge à votre service ou sur le site internet de la commune.

Le Petit Futé sur Carouge

Enfin, toujours dans le tourisme et la promotion de nos commerçants et artisans, je vous annonce qu'enfin, le Petit Futé sur Carouge est sorti. Il était attendu depuis des années par de nombreuses personnes et son élaboration a été longue. Ce livre, offert par la Ville de Carouge, s'inscrit dans la volonté de cette dernière de promouvoir les commerces et les artisans si particuliers à Carouge. Issu d'une collaboration entre la Ville de Carouge et le Petit Futé, cet ouvrage se présente sous une forme inhabituelle pour un guide touristique. En effet, c'est sous la forme d'un abécédaire qu'il traite autant des commerces, des artisans, que des éléments historiques de Carouge. Notre ville est si riche en bonnes adresses que ce guide ne peut pas être exhaustif. La sélection a donc été faite par le Petit Futé avec une relecture de la Ville de Carouge. Il sera disponible à Carouge à votre service, distribué dans les lieux d'hébergement (auberge communale et hôtel Ibis), et une partie sera à disposition des commerçants et des artisans.

Communications de M. Walder :

Inauguration de la décoration des enfants dans la zone piétonne

Comme vous le savez probablement, le 29 mai prochain aura lieu l'inauguration de la décoration élaborée par les enfants pour la zone piétonne. Sur l'initiative de la Ville de Carouge et dans le cadre de la plateforme scolaire sur le développement durable, les espaces de vie enfantine (EVE) et les écoles carougeoises ont créé une décoration sur le thème de l'amour, uniquement à l'aide de matériel récupéré.

Ce projet a impliqué la participation de 1300 enfants de 3 à 16 ans durant toute une année scolaire. Au cours de cette période, les enfants ainsi que les enseignants ont été sensibilisés aux enjeux de la gestion des déchets, notamment aux problèmes causés par les plastiques.

Le jour de l'inauguration, durant les heures scolaires, les 15 classes ou groupes ayant participé à la décoration viendront découvrir le fruit de leur travail. Des animations sur le thème de la gestion des déchets leur seront proposées à cette occasion.

Nous sommes très heureux de l'engouement qu'a connu ce projet auprès des espaces de vie enfantine (EVE) et des écoles carougeoises. Je tiens à remercier vivement tous les éducateurs et éducatrices, enseignants et enseignantes ayant pris part à ce beau projet, ainsi que tous les enfants.

Nous espérons que la décoration plaira aux Carougeoises et Carougeois et que cette initiative saura les convaincre de l'importance de réduire nos déchets en limitant la surconsommation, en favorisant la durée de vie des objets et bien sûr en recyclant.

Vous êtes cordialement invités à l'inauguration dont la partie officielle aura lieu à 17h45 sur la place du Marché.

Programme « Carouge zéro déchet »

Comme annoncé lors du Conseil municipal de février, le programme « Carouge zéro déchet » a été choisi par le public dans le cadre de l'appel à projets des 10 ans de l'Agenda 21. Proposé par Leticia Regueiro, Dorinda Phillips et l'association Zero Waste Switzerland, il a démarré le 18 avril avec deux conférences de lancement publiques qui ont remporté un vif intérêt.

L'objectif est de ne pas produire de déchets et ainsi préserver les ressources naturelles et éviter les pollutions environnementales. C'est un projet novateur et ambitieux puisqu'il fait de Carouge la première collectivité à se lancer dans l'aventure zéro déchet en Suisse.

Dans ce cadre, la Ville de Carouge s'est fixé comme objectif de réduire de 30% en 3 ans la quantité de déchets incinérables par habitant. En d'autres termes, les Carougeois sont invités à délester leur poubelle d'un kilo par semaine et par personne d'ici 2020. Ce défi peut sembler trop ambitieux et pourtant d'autres villes y sont déjà parvenues, comme Parme ou Ljubljana.

Outre la protection de l'environnement, diminuer les déchets incinérables permet de soutenir la création d'emplois locaux, par exemple dans la réparation, et permet de baisser les dépenses communales d'incinération des déchets. Je vous rappelle que ces coûts pour Carouge se montent à plus de CHF 1,5 million par an.

Pour atteindre cet objectif, le projet doit être porté par tous les acteurs et actrices de notre cité. Durant toute l'année, plusieurs événements gratuits auront lieu dans le but de faire connaître ces gestes et habitudes.

Nous vous invitons à réduire votre production de déchets et à participer aux prochains ateliers « Nourriture & boisson » qui se dérouleront le 30 mai et le 20 juin à la salle du Rondeau, de 19h à 20h.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réponse au courrier de l'Association des Intérêts de Carouge

La Présidente indique qu'une réponse a été apportée au courrier des Intérêts de Carouge lu lors de la dernière séance du Conseil municipal. Le bureau a décidé de donner lecture de cette réponse.

*Madame la Présidente,
Chère Madame,*

Votre courrier du 12 avril dernier m'est bien parvenu, je vous en remercie. Comme le prévoit l'usage, votre lettre a été transmise au Bureau du Conseil municipal qui a décidé d'en donner lecture au Conseil municipal, ce qui a été fait le 24 avril dernier.

Par ailleurs, le Bureau du Conseil municipal a souhaité qu'une réponse vous soit apportée, d'abord pour vous présenter ses excuses relatives à votre audition reportée sans annonce préalable, ensuite pour vous assurer qu'il n'a jamais été question de ne pas vouloir entendre l'association des Intérêts de Carouge dans le cadre des discussions en cours au sujet du Plan d'utilisation du sol (PUS).

En effet, le 10 avril dernier, la commission de l'urbanisme n'a pas refusé de vous entendre, mais pour des questions d'organisation elle n'a pas siégé ce soir-là et reporté votre audition au 7 juin prochain.

En espérant que vous serez ainsi rassurée quant aux intentions du Conseil municipal et en vous priant de recevoir nos excuses réitérées, je vous adresse, Madame la Présidente, Chère Madame, mes meilleures salutations.

*G. Sonderegger,
Présidente*

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente rappelle que, conformément au règlement, les élections ont lieu à main levée.

Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote a lieu au scrutin secret.

La Présidente constate qu'il n'y a aucune demande de vote au bulletin secret.

Les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour, et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu.

Un nouveau candidat peut être présenté au second tour

a) Election à la présidence du Conseil municipal

M. Barbuzzi annonce que le groupe PDC a l'honneur de proposer à la présidence un candidat connu de tous, qui siège depuis neuf ans au Conseil municipal, qui est presque un enfant de Carouge puisqu'il a fait une partie de sa scolarité dans des écoles carougeoises et qu'il a joué dans des clubs sportifs carougeois, et qui, au-delà de la commune, est connu dans toute la République. Il s'agit bien sûr de M. Stéphane Barthassat.

La Présidente procède à l'élection.

M. Stéphane Barthassat est élu à la présidence du Conseil municipal par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

Applaudissements

b) Election à la vice-présidence du Conseil municipal

M. Voignier annonce que c'est avec joie que le groupe PLR présente une femme à la vice-présidence, en la personne de Mme Laurence Uldry, brillamment élue. Depuis le début de la législature, Mme Uldry a démontré, malgré parfois quelques craintes quand elle doit prendre la parole, que ses interventions sont toujours pertinentes. Grâce sa rigueur et une lecture attentive des dossiers, elle a pu faire remonter plusieurs fois de petites coquilles qui ont permis de voter des documents corrects. Le groupe PLR a aussi vu que, lors des commissions des Finances notamment, Mme Uldry portait très bien les couleurs de son parti quand elle défendait les projets de celui-ci. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR présente Mme Laurence Uldry à la vice-présidence, en espérant que le Conseil municipal fera bon accueil à cette candidature et l'acceptera à l'unanimité.

La Présidente procède à l'élection.

Mme Laurence Uldry est élue à la vice-présidence du Conseil municipal par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

c) Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

M. Prod'hom annonce que les Verts de Carouge ont le plaisir de présenter M. Daniel Gubler pour le poste de secrétaire du Conseil municipal. M. Gubler, ingénieur civil EPFZ, vit depuis de très nombreuses années sur Carouge où il a également exercé son activité professionnelle. Il s'est notamment investi dans le tissu associatif où il a été membre du comité de l'Association des habitants de la Praille et des Tours (AHPT). Il est également actif pour dans le processus de concertation du secteur Grosselin. De nature curieuse, Daniel est une personne qui est toujours à l'écoute des autres, discret, précis. Il est une clé précieuse

pour les Verts de Carouge dans le maintien du dialogue et la mise en œuvre des solutions respectueuses de tous.

La Présidente procède à l'élection.

M. Daniel Gubler est élu secrétaire du Conseil municipal par 30 oui, 0 non et 0 abstention.

Applaudissements

d) Election du quatrième membre du Bureau (avec fonction de vice-secrétaire)

M. Mutzenberg annonce que le groupe socialiste a la chance de présenter M. Matthias Meyer au poste de vice-secrétaire du Conseil municipal. M. Meyer a été brillamment élu en 2015. Il est très engagé. Les membres du Conseil municipal ont pu voir qu'il intervenait régulièrement sur différents sujets. M. Meyer sera certainement un grand atout pour le prochain bureau.

La Présidente procède à l'élection.

M. Matthias Meyer est élu vice-secrétaire du Conseil municipal par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

e) Election du cinquième membre du Bureau

Mme Pierre Toussaint annonce qu'elle votera pour elle-même. Elles sont deux candidates à ce poste. Mme Pierre Toussaint voulait aussi se présenter.

La Président remarque que quelqu'un a été désigné par le MCG. C'est Mme Muriel Besse qui est proposée comme cinquième membre du Bureau.

M. Morex demande une interruption de séance pour que les conseillers municipaux puissent y voir plus clair et le vote au bulletin secret.

La Présidente suspend la séance trois minutes.

La Présidente indique que, puisque le vote a lieu au bulletin secret, il faut désigner deux scrutateurs.

M. Patrick Monney et M. Claude Morex sont nommés scrutateurs.

Les bulletins de vote sont distribués et le scrutin est ouvert.

La Présidente déclare le scrutin clos et fait procéder au dépouillement.

Avec 30 bulletins dans l'urne, 27 bulletins valables, 1 bulletin non valable et 2 bulletins blancs, la majorité absolue est atteinte avec 14 voix.

Mme Muriel Besse obtient 17 voix.

Mme Sircée Pierre Toussaint obtient 10 voix.

Par conséquent, Mme Besse est élue comme cinquième membre du bureau.

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 118-2018 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017

La Présidente indique que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2018 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 3 mai 2018 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

La Présidente demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission préavise favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi donne lecture de la déclaration du parti socialiste sur le compte rendu 2017.

C'est avec grande attention que le parti socialiste a pris connaissance des résultats figurant dans le Compte-rendu de l'exercice 2017.

Comme relevé par le Conseil administratif dans son commentaire introduisant ce document, notre ville se trouve à un tournant. En enregistrant une baisse des recettes fiscales conséquente par rapport aux prévisions, nous sommes désormais face à des choix qui ne vont pas être faciles, s'agissant d'une situation qui appelle les constats suivants :

- 1) le départ progressif de plusieurs entreprises de la zone du PAV, y compris celui d'une multinationale important contribuable au plan fiscal, a pour conséquence une forte baisse des revenus de l'impôt, principalement sur les personnes physiques. Pour ceux qui redouteraient une érosion fiscale en cas de hausse du centime, relevons ici le fait que la multinationale Japan American Tobacco n'a visiblement pas hésité à quitter Carouge – et son centime additionnel à 39 – pour s'établir à Sécheron, soit en Ville de Genève, dont le centime additionnel est de 45,5 !*
- 2) une nette baisse du revenu généré par l'impôt à la source, les pendulaires pouvant désormais opter pour une imposition traditionnelle.*
- 3) un changement de statut adopté par certaines entreprises à la recherche d'optimisations fiscales et qui ont passé en Société anonyme ou en Société par commandite, ce qui se traduit pour elles par une baisse de leur taux d'imposition avec des conséquences sur les rentrées fiscales.*
- 4) De par sa croissance démographique et par une prudente gestion, notre Commune qui compte désormais plus de 22'631 habitants et 25'000 emplois a, au cours des derniers exercices, pu réduire le niveau de ses charges. En effet, en montant de charges rapportées au nombre d'habitants, Carouge se retrouve aujourd'hui en quatrième position*

après la Ville de Genève, et les villes de Meyrin et Plan-les-Ouates. A Carouge, le niveau des charges par habitant a passé de CHF 4'837.- en 2013 à CHF 4'361.- en 2017.

- 5) Avec un taux de centimes fixé à 39, notre Commune se situe au plus bas de la perception fiscale comparée à Genève (45,5) et aux autres villes suburbaines : Meyrin (44), Lancy (47), Vernier (50), Onex (50,5). Dans un contexte de tarissement des recettes fiscales, Carouge va probablement devoir envisager un ajustement du montant de son centime additionnel ou, à défaut, notre Commune va devoir sabrer dans ses prestations. Il faudra à cet égard prendre également en compte l'impact d'une telle mesure en regard des montants imputés et/ou rétrocédés dans le cadre de la péréquation intercommunale.
- 6) Carouge étant restée une Commune populaire, notre ville compte actuellement le plus fort taux cantonal de part de population bénéficiant des prestations de l'Hospice Général (7,5%). Cette situation préoccupante doit aussi être prise en compte dans l'analyse des sources de revenus.

En ce qui concerne plus précisément l'établissement des Comptes pour 2017, nous avons pris connaissance avec intérêt des commentaires et précisions apportés en regard des correctifs et de la gestion des reliquats. Entre les impôts notifiés et les correctifs d'estimation, le fait que l'Administration fiscale cantonale ait annoncé en février 2018 une suite de rectificatifs en notre défaveur portant sur les exercices 2012 à 2017 et totalisant CHF 2'650'579.- nous laisse pantois.

Y aurait-il eu des perceptions indues ou bien une gabegie informatique ou bien encore des contestations en regard avec des recouvrements décalés par rapport à la réalité de certains contribuables ? En tous les cas, et alors que les deux précédents exercices se soldaient par des bonis, nous espérons ne plus avoir de nouvelles mauvaises surprises de ce genre pour nos prochains comptes rendus.

Un autre point important à relever est le fait d'avoir pu, grâce à l'entrée en vigueur des nouvelles normes MCH2, procéder à des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 5'731'000.-. Ce faisant, et moyennant une faible hausse du montant de la dette nette qui passe de CHF 20'691'000.- à CHF 23'150'000.-, il est possible de solder les comptes 2017, certes avec une insuffisance de financement, mais avec un équilibre comptable qui ne soit pas source d'une préoccupation majeure.

Compte tenu du fait que Carouge est désormais une ville en plein essor démographique et qui devrait accueillir entre 12 et 15'000 habitants supplémentaires au cours des 30 prochaines années, la question des prévisions budgétaires qui vont nous occuper dès l'été, puis l'automne venu, reste cruciale. Pour l'établissement du budget 2019, et pour les plans d'investissements futurs, une réflexion et une discussion élargie s'imposent.

Non seulement en regard de la cohésion sociale, mais également en termes de qualité de vie, des décisions importantes devront être prises au cours des années à venir. Les coûts et les choix des infrastructures (scolaires, sportives, culturelles, crèches, etc.) devront faire l'objet d'un large consensus, à défaut de quoi nous risquons d'hypothéquer l'avenir des futures générations.

Pour terminer, nous tenons ici à remercier le personnel communal ainsi que le Conseil administratif pour le travail effectué. Notre groupe votera les délibérations concernées, mais en restant toutefois dans l'attente des compléments d'informations qui nous seront fournis en juin par les Services de l'Administration Fiscale Cantonale et ses économètres, ainsi que par le Service financier communal. Notre groupe attend en effet un pilotage mieux en adéquation avec la réalité fiscale pour l'élaboration de nos prochains budgets.

M. Barthassat donne lecture de la déclaration du groupe PDC sur le compte rendu 2017.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2017. Un résultat financier qui aboutit sur un excédent totalement fabriqué de 2'085.79 Frs. Fabriqué, car 5.7 millions sont passés dans des amortissements complémentaires. Cet amortissement extraordinaire vient sûrement de l'impossibilité des communes de pouvoir faire des réserves. Nous trouvons ceci regrettable car trop souvent cela pousse les communes à gaspiller plutôt qu'à thésauriser. Nous devrions laisser aux communes la liberté de le faire, avec des pourcentages budgétaires limités.

Pour les revenus, malheureusement ceux-ci ne couvrent plus la folie des grandeurs d'une partie de nos conseillers administratifs. Les charges ne font que d'augmenter depuis que la gauche s'occupe des finances. Mais on va de nouveau dire que c'est la faute aux revenus ou encore au département de M. Dal Busco. Il ne faut pas se mentir, le vrai problème de Carouge, ce ne sont pas les revenus ou le centime. Le vrai problème, c'est les charges ! Charges qui ont explosé ces 10 dernières années

Mais ne soyons pas trop critique même si les chiffres parlent d'eux-mêmes et comme disait Lénine... les faits sont têtus !

Mais regardons de plus près les chiffres fournis par l'administration et principalement les charges du personnel.

Charges du personnel 2011 : CHF 28 millions

Charges du personnel 2017 : CHF 33 millions

Soit une augmentation de presque 5 millions en 6 ans, pratiquement 20% en 6 ans. Cela représente 32 % des charges de la commune ou encore une augmentation de presque 1 % par an du budget total de la commune.

Si nous continuons ainsi les 10 prochaines années, les charges en personnel représenteront 42 % des charges totales de la commune. Oui, mais on verra quand cela arrivera, disent certains.

Oui, mais quand cela arrivera – et c'est en train d'arriver –, il ne sera plus possible d'investir dans des projets immobiliers pour des loyers accessibles à tous.

Oui, mais quand cela arrivera – et c'est en train d'arriver –, nous ne pourrons plus avoir la même couverture sociale que nos citoyens méritent.

Oui, mais quand cela arrivera – et c'est en train d'arriver –, il ne sera plus possible d'aider les associations culturelles et sportives comme elles le méritent.

Une réflexion de fond doit continuer à se faire sur les charges de personnel. Il y a quelques années la gauche avait voulu couper de moitié les anuités des employés de la commune, va-t-elle proposer la même chose lors du prochain budget ?

Nous devons également mettre en place des actions en faveur de la promotion économique, car nous ne pouvons pas développer nos prestations sans un apport important de nos entreprises ! Car on le sait, presque 70% des Carougeois ne veulent pas d'augmentation d'impôts pour financer un budget de fonctionnement mal géré ou pire, ne privilégiant pas les bonnes personnes.

Nous pensons également que les revenus futurs seront en augmentation. Des grandes entreprises carougeoises ont vu leurs bénéfices exploser à la hausse en 2017. Nous pensons que cela bouchera le trou que les charges ont laissé.

Pour finir nous tenons à remercier tous les chefs de service pour leur implication dans la préparation et la gestion de leur service. Plus spécifiquement le service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances.

Malgré les remarques sur la gestion générale des finances, le PDC approuvera ces comptes qui ont été rendus avec précision et diligence.

M. Antonioli donne lecture de la déclaration du groupe PLR sur le compte rendu 2017.

Le budget 2017 s'élevait à 108'726'671 francs mais l'exercice se solde à 98'700'682 francs.

Malgré des rentrées financières fortement en baisse, le résultat de cet exercice finit avec un excédent de 2'085.79 francs, essentiellement dû à la technique comptable. Celui-ci étant l'adaptation de nos provisions avec l'entrée en vigueur de la nouvelle comptabilité MCH2.

Nous notons également les efforts faits sur les charges, qui sont en baisse de 4,22%. Ceci démontre bien que la marge d'économies que le groupe PLR avait demandée lors de la présentation du budget 2017 était possible. Nous relevons aussi que les charges du personnel ont été maîtrisées grâce à une bonne gestion des remplacements et des horaires.

Toutefois, l'exercice 2017 nous montre les limites des possibilités de notre commune et met en évidence le manque d'entrées fiscales, nécessaires pour garantir des prestations futures.

En 2015 déjà, dans son rapport sur les comptes 2014, le groupe PLR attirait l'attention sur l'importance de garder une mixité sociale dans nos habitations. Un trop fort taux de logements sociaux ne garantit pas des rentrées fiscales suffisantes et implique des augmentations de charge insoutenables. Nous remarquons par exemple l'augmentation des aides financières au sein des cuisines scolaires, comme pour les crèches. Toutes ces aides ont un impact direct sur les finances communales, car il est du devoir de la commune de les garantir.

La délocalisation de grosses entreprises, ainsi que le fort taux de chômage dans notre commune ont également une incidence sur nos finances. C'est aussi le cas du fait des charges de plus en plus élevées et incompressibles concernant le SIS, le GIAP, la FASE, l'ACG, qui rendent l'équilibre des comptes année après année de plus en plus difficile.

Pouvons-nous, comme la cigale de Jean de La Fontaine, continuer dans l'insouciance ? Dépenser sans compter tant que la conjoncture est bonne, que les grosses entreprises, souvent dénigrées par certains, remplissent nos caisses et se retrouver fort dépourvus à la moindre baisse des rentrées fiscales ?

Peut-être comprendrez-vous enfin, après des années que le PLR vous met en garde, que le temps n'est plus à la distraction, mais plutôt à la réflexion. Certes la population augmente, mais pouvons-nous continuer à gérer nos finances de cette manière ? Continuer à pérenniser certaines subventions qui, à nos yeux, sont pour certains dans cette enceinte purement électoralistes ?

Après l'énorme effort consenti pour la rénovation du Théâtre de Carouge qui comprendra deux salles de spectacles, pouvons-nous continuer à en subventionner un second, voire un troisième, ce que nous avons cru comprendre de la bouche de notre conseillère administrative déléguée à la culture, après la fermeture du Théâtre des Amis et sa réouverture pour l'instant non subventionnée ?

Et que dire des dérives financières des bibliothèques et du musée, essentiellement dues à de nouvelles prestations qui n'ont plus rien à voir avec la fonction première de ces entités et, qui plus est, sont gratuites ?

Doit-on continuer à participer à l'aide aux pays émergents à cette hauteur, alors que d'autres collectivités mieux nanties que la nôtre font un effort moindre ?

Même si pour cela le PLR passe pour la méchante sorcière et l'Alternative comme la bonne fée qui se penche sur chaque berceau carougeois, nous devons avoir une réflexion sur le fond.

Nous ne pouvons pas continuer à dépenser sans compter et penser que l'augmentation du centime additionnel sera la solution. Certes le centime est un outil de régulation, mais son augmentation doit répondre à un réel besoin. Il ne doit pas permettre à certains groupes de voir dans cet impôt l'opportunité d'engager du personnel superfétatoire, de garantir de nouvelles subventions pérennes, voire d'offrir de nouvelles prestations qui ne seraient pas indispensables.

Nous devons constater que nous ne pouvons plus mener ce genre de vision politique qui ne fait qu'hypothéquer le futur. L'année 2017 finit avec 11 millions de moins d'entrées fiscales sur les personnes physiques et la valeur du centime additionnel est ramenée à 1,4 millions de francs au lieu de 1,6 millions en 2016.

Entendre que l'engagement d'un délégué à l'énergie va nous garantir dans le futur une meilleure gestion et éviter des fuites d'eau par rapport à 2017 nous fait sourire. Nous osons espérer que les employés actuels peuvent déjà remédier à cela. L'engagement de personnel doit être mesuré et non pas voulu par une envie politique électorale et pour se faire mousser. Pour tout remplacement de postes, par exemple lors de départs à la retraite, une réflexion doit être menée quant à la nécessité et la pertinence du maintien de ce poste. De même, nous devons être attentifs à la pyramide des âges lors des engagements, car ceux-ci ont un impact tant au niveau d'une bonne répartition des départs à la retraite que sur une bonne gestion de la caisse de pension.

Nous notons également une hausse de la dette communale, qui même si elle n'est pas alarmante au vu des 20 millions d'investissements consentis en 2017, est tout de même de CHF 1'326.- par habitant. Nous devons tout de même rester vigilants car c'est également le baromètre de l'héritage que nous laissons aux générations futures.

Avec, entre autres, l'arrivée du Palais de justice dans le PAV, nous pouvons envisager de bonnes rentrées fiscales, mais celles-ci ne sont pas pour demain. Il faut aussi noter que vu le très haut taux de logements sociaux prévu dans ce secteur, supérieur à 60%, nous devons nous inquiéter de l'impact que cela aura sur les futures rentrées fiscales, ainsi sur les charges. De plus, notre commune devra réaliser des infrastructures, ainsi qu'assurer leur entretien, ce qui représente de nombreuses dépenses et d'importants frais de fonctionnement.

Enfin, et ceci est valable tant pour ces comptes rendus que pour l'établissement du futur budget, cessons de prétendre, exercice après exercice, que les informations fournies par le département des finances ne sont pas fiables. Ce dernier est en possession de nombreuses données (notamment les rentrées fiscales des PP et des PM, les impôts sur les successions, les impôts sur les gains immobiliers, etc.) Mais les responsables communaux posent-ils les bonnes questions ? Exigent-ils des chiffres en expliquant le but poursuivi par la Commune ou est-ce juste pour se plaindre d'un manque d'information, ce qui, finalement les arrange et leur permet de « botter en touche » lorsqu'ils se trompent dans l'établissement de leur budget ?

Le groupe PLR souhaite remercier les efforts qui ont été faits par tous durant cette année. Il est important que ceux-ci soient notés et reconnus.

Le groupe PLR votera le compte rendu 2017.

M. Prod'hom donne lecture de la déclaration des Verts carougeois sur le compte rendu 2017.

Le groupe des Verts a pris connaissance des comptes 2017 fournis par le Conseil administratif et l'administration municipale. Ces derniers font apparaître une diminution sensible des recettes aussi bien sur les personnes physiques que sur les personnes morales.

Les charges sont restées globalement stables, malgré un accroissement de la population carougeoise; et les prestations à la population n'ont pas baissé et restent de très haute qualité. Le groupe des Verts souligne l'effort fait par le Conseil administratif et ses chef-fe-s de service pour assurer malgré l'érosion des recettes ce haut niveau de prestations.

Le passage début 2018 au nouveau plan comptable (MCH2) a contraint l'administration de procéder à une révision des réserves pour plus de CHF 12 millions, ce qui a permis d'équilibrer les comptes tout en procédant à des amortissements complémentaires pour plus de 5 millions. Au final, les comptes 2017 sont positifs avec un léger excédent de CHF 2'089.80.

Concernant les recettes, une diminution sensible de celles-ci est à relever avec une diminution de CHF 10.078 millions, passant d'un montant de CHF 80.677 millions en 2016 à CHF 70.598 millions en 2017. C'est surtout dans les recettes des personnes physiques que la baisse est la plus sensible qui à elle seule représente une diminution de CHF 9.462 millions. L'explication probable de cette diminution est le lieu d'imposition des employés d'une grande multinationale qui a quitté Carouge en 2015.

Il est également important de relever que la dette par habitant reste à un niveau très bas, soit CHF 1'326.- en 2017 contre CHF 1'260.- en 2016, ce qui montre la santé et la bonne gestion des finances communales.

Une importante modification du contexte sociodémographique du territoire de la ville de Carouge est en cours avec des conséquences directes sur le tissu économique. Cette transition est connue depuis de nombreuses années et les Verts se sont fait forts de le rappeler chaque année.

Plusieurs facteurs clés de cette transformation à venir sont à relever :

- *Le changement du tissu carougeois est en cours avec une mutation de notre territoire notamment sur le secteur de Praille Acacias Vernets (PAV). Nombre d'entreprises du secteur secondaire sont amenées à quitter Carouge pour trouver un nouveau lieu plus adapté à leur secteur d'activité. Par ailleurs, les projets futurs incluant plus de tertiaire sont eux en cours d'élaboration et ne verront le jour que progressivement, secteur par secteur, comme c'est le cas pour l'Etoile et Grosselin.*
- *Les infrastructures sont à financer et à réaliser avant que les premiers habitants soient accueillis et que les rentrées fiscales puissent à nouveau équilibrer les dépenses. Ce fut déjà le cas dans les années 60 pour la réalisation du périmètre des tours. A cette époque, la création de nouveaux logements avait créé un déséquilibre des finances communales.*
- *Une modification des structures juridiques des entreprises domiciliées sur notre territoire, qui optimisent au maximum leur possibilité de réduire leur charge fiscale.*

- Une population carougeoise de plus en plus touchée par la précarisation mettant la pression sur les prestations communales.
- Un transfert de charges de plus en plus important du canton sur les communes
- Le taux de centime communal à Carouge n'est plus en adéquation avec nos charges à venir, toutes les communes urbaines de plus de 15'000 habitants ont un taux de centimes entre 44 et 50,5 alors que Carouge est à 39, privant notre commune de recettes suffisantes et l'obligeant à contribuer plus à la péréquation intercommunale. Avec un tel taux, le développement de qualité de notre commune avec des prestations adaptées n'est tout simplement plus possible.

Certains dans ce conseil vont probablement peindre ce soir des tableaux assez sombres de la situation financière de notre commune. Ceux-ci ne reflètent aucunement la réalité communale. Nos dépenses sont sous contrôle. Il faut simplement se rendre à l'évidence et admettre que nos recettes doivent être adaptées, durant cette période de transition afin de faire face aux besoins sans mettre à mal la qualité de vie à Carouge. Cette adaptation ne remettra pas en cause l'attractivité de notre commune, d'autant plus que même en relevant le taux de quelques centimes, nous resterons en dessous de la plupart des villes du canton. De plus, les perspectives à moyen et long terme de la ville de Carouge sont réjouissantes, des perspectives que de nombreuses communes de notre canton nous envient.

Nous soulignons également que le plan quadriennal, qui nous est présenté depuis plusieurs années, est un excellent instrument pour nous donner une vision claire des finances de la commune à court, moyen et long terme et nous devons nous appuyer dessus pour prendre les bonnes décisions.

La proposition d'un délégué à la promotion économique doit être envisagée et discutée au sein du CM et de ses commissions, elle permettrait d'avoir un interlocuteur de qualité et de proximité qui puisse être le relais des demandes et besoins de nos entreprises et mettre en place une stratégie proactive pour une recherche de nouvelles entreprises sur notre commune en adéquation avec son développement.

Nous avons entendu également une volonté de diminuer la part de l'aide au développement, ce qui est pour nous inacceptable, notre monde est en transition et nous devons assurer notre part pour aider les populations. J'ai envie de rappeler la phase de Madame Molinari « n'opposons pas les pauvres de chez nous avec les pauvres d'ailleurs, mais contribuons à changer les choses ».

Le groupe des Verts est soucieux de l'avenir des théâtres de Carouge et plus particulièrement de l'Alchimic qui voit la subvention de la Ville de Genève disparaître et pour le Théâtre des Amis qui n'a pas de budget en 2018. L'attractivité de Carouge, passe également par la culture et ses théâtres qui doivent être soutenus.

En conclusion, notre déclaration a évidemment un caractère très politique au regard des résultats qui nous ont été présentés, c'est une invite à l'ensemble des partis d'engager un dialogue serein et constructif afin d'élaborer ensemble les bonnes solutions pour cette transition que nous devons aborder avec sagesse.

Le groupe des Verts, comme indiqué en préambule, votera les comptes 2017 en saluant la gestion rigoureuse et pleine de bon sens de l'administration communale.

Avant de terminer, nous tenons à remercier l'ensemble de l'administration communale et plus particulièrement Monsieur Di Stefano et le service financier pour le travail précis et de qualité.

Nous remercions également les différents chefs de service de la ville de Carouge ainsi que l'ensemble du Conseil administratif pour la présentation de ces comptes 2017.

Mme Besse donne lecture de la déclaration du groupe MCG sur le compte rendu 2017.

Le groupe MCG prend acte que les comptes 2017 sont équilibrés et terminent dans le noir. Néanmoins, nous sommes préoccupés par la baisse des recettes fiscales.

Certains choix budgétaires, en particulier la construction du futur théâtre vont rapidement se révéler coûteux en frais de fonctionnement et difficiles à assumer, alors que des prestations à la population, notamment la piscine, risquent d'être sacrifiées. Vous le savez bien, le MCG ne partage pas ces choix budgétaires, qui vont nous contraindre à couper dans les prestations et à augmenter les impôts.

Par ailleurs le MCG déplore que trop de frontaliers soient engagés à la piscine de Carouge et nous espérons que la nouvelle crèche des Menuisiers permette à des résidents de notre commune de trouver un emploi. Pour le MCG, au niveau communal également, une véritable politique de préférence cantonale doit être menée et nous continuons à être préoccupés par un déficit en la matière dans notre commune.

Le groupe MCG accepte les comptes 2017 et nous accepterons également les demandes de dépassement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 119-2018 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2017 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

La Présidente indique que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2018 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 3 mai 2018 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

La Présidente demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission préavise favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 120-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE

M. Walder n'a rien de particulier à relever à propos des comptes de la Fondation Bruckner, qui sont comme d'habitude équilibrés. Les prestations de la fondation en matière de promotion de la céramique donnent entière satisfaction à la commune.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 121-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE :

- **LA FONDATION CAROUGEoise POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES**
- **L'ASSOCIATION DE L'EMS «RÉSIDENCE LES PERVENCHES»**

M. Walder indique que les comptes de la fondation sont positifs, pour CHF 289'000.-, de même que ceux de l'association, pour CHF 310'000.-. A noter qu'en principe, 25% du bénéfice de l'association est rétrocédé au canton, en fonction du résultat quadriennal. Au vu de ces chiffres, M. Walder souligne que les comptes de cette fondation qui loge les aînés carougeois dans l'EMS des Pervenches sont très positifs.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 122-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE

- **LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX**
- **L'ASSOCIATION DE L'EMS «RESIDENCE DE DRIZE»**

M. Walder mentionne que la fondation intercommunale dégage un résultat positif de CHF 2'500.-. Néanmoins, CHF 100'000.- sont venus doter le fonds pour grands travaux. Le résultat de l'exercice 2017 est donc très positif. Quant à l'association, le résultat est également positif, à CHF 64'000.-. M. Walder précise que l'association n'aura probablement rien à rétrocéder au canton, puisque ce bénéfice viendra combler le déficit 2014.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 124-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION DU VIEUX CAROUGE

M. Walder note que le résultat très positif de cette fondation, à CHF 588'000.-, démontre la bonne gestion de celle-ci. À noter que les comptes 2017 étaient particulièrement bien présentés. Ce résultat permet à la fondation d'envisager sereinement l'avenir, en fonction des besoins, afin de faire perdurer le Vieux Carouge que l'on aime.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12. MOTIONS

Il n'y en a pas.

13. POSTULATS

Il n'y en a pas.

14. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

15. PETITIONS

1. Pétition 010-2018 R : Contre l'autorisation de démolition de la chapelle rue du Centenaire 8 à Carouge

Cet objet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2018 et renvoyé en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 19 avril 2018 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

La Présidente demande à Mme Uldry si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

Par 8 pour, 2 contre et 0 abstention, la commission préavise un renvoi au Conseil administratif en écrivant au canton pour signifier que la commune soutient la mise à l'inventaire au vu des informations reçues lors de la commission des Pétitions.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Uldry demande si la lettre a été envoyée. Pour rappel, la commission d'Urbanisme avait préavisé négativement la mise à l'inventaire de la chapelle.

M. Walder indique que la lettre n'a pas été envoyée puisque, pour le faire au nom du Conseil municipal, il fallait attendre que celui-ci valide la demande de la commission des Pétitions

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif en écrivant au canton pour signifier que la commune soutient la mise à l'inventaire au vu des informations reçues lors de la commission des Pétitions.

Le renvoi au Conseil administratif est refusé par 16 non, 15 oui et 0 abstention (la Présidente tranche).

2. Pétition 011-2018 P : Chiens de Carouge

Cet objet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2018 et renvoyé en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 19 avril 2018 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

La Présidente demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

Par 11 oui, 0 non et 0 abstention, la commission a préavisé un renvoi au Conseil administratif avec la demande d'intégrer un parc à chiens dans le futur PAV.

Par 3 oui, 4 non et 4 abstentions, la commission a refusé la proposition de M. Baertschi d'un renvoi au Conseil administratif avec demande d'organiser une campagne d'information en lien avec la cohabitation des chiens avec les différents usagers.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi apporte des précisions sur ce qu'il avait demandé en commission. Il avait vu en Angleterre, à Cambridge, que des autocollants invitaient les propriétaires de chien à respecter, eux aussi, la salubrité publique. C'est dans ce sens-là qu'il avait demandé d'entreprendre une sensibilisation, qui s'adresserait également aux autres usagers de ces espaces pour les rendre attentifs au fait, par exemple, qu'il ne faut pas rouler à vive allure à vélo à proximité de chiens, au risque sinon de les blesser – du reste, cela vaut aussi pour les enfants ou les personnes à mobilité réduite. Il y a de plus en plus de pressions sur les espaces publics et certains espaces sont accaparés par divers modes d'utilisation. À cet égard, M. Baertschi relève que l'espace de liberté pour les animaux à quatre pattes, dans la zone au bord de l'Arve, dessert un environnement bien plus large que la commune de Carouge elle-même. Cela dit, il ne se formalise pas sur le fait que le sens de sa demande n'ait pas été compris.

Mme Marti souligne d'abord qu'il n'existe aucun clivage gauche-droite sur ce sujet puisque c'est à l'unanimité que les commissaires ont reconnu, comme il y a trois ans quand une pétition similaire avait été déposée, qu'il était impossible, pour différentes raisons, de créer aujourd'hui un parc à chiens dans l'espace existant. Elle revient ensuite sur une loi fédérale à laquelle les pétitionnaires se sont beaucoup référés. Cette loi n'existe que depuis dix ans, raison pour laquelle qu'il n'y a pas aujourd'hui de parcs à chiens sur la voirie, laquelle ne permet déjà pas de faire cohabiter les différents modes de transport de manière conviviale. Les Verts soutiendront la création d'un parc à chiens dans le futur PAV, mais Mme Marti souhaiterait qu'une campagne soit menée pour informer ceux qui désirent acquérir un chien qu'il existe une loi, avec des obligations, et qu'ils doivent acquérir leur chien en connaissance de cause et ne pas venir ensuite déposer des pétitions

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix le renvoi au Conseil administratif avec la demande d'intégrer un parc à chiens dans le futur PAV.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

16. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Il n'y en a pas.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

M. Calame, Mme Decnaeck, M. Etienne, Mme Marti, Mme Molinari et M. Mutzenberg : Droits humains et discours

Cher, chères Conseiller-ères Administratif-ves,
Chers, chères collègues du Conseil municipal,

Après mûres réflexions, nous soussignés, avons décidé de ne pas participer au voyage officiel du Conseil municipal de Carouge en Hongrie.

Nous pensons que le jumelage qui nous lie depuis 25 ans à Budavar nous oblige aussi à la franchise que l'on doit à ses amis.

En 1956, fuyant l'oppression soviétique, de nombreux Hongrois ont trouvé refuge en Suisse et à Carouge. Ces réfugiés sont désormais nos voisins, nos concitoyens, nos amis et nos parents. 62 ans plus tard en Hongrie, nous voyons avec effroi l'ancrage progressif d'un régime politique intolérant, raciste et autoritaire.

Très récemment, en mars 2018, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a examiné la situation des droits humains en Hongrie. Il a fait part de ses très sérieuses préoccupations sur les nombreuses violations constatées, faisant écho aux informations données par les ONG.

Le Comité des Droits de l'Homme a notamment dénoncé :

La ségrégation dont sont victimes les enfants Roms,

Les nombreux discours de haine encouragés par les autorités hongroises et visant les minorités, notamment les Roms, les musulmans, les migrants et les réfugiés; discours véhiculés par les médias, sur Internet et même dans les campagnes de publicité financées par le gouvernement,

Les mauvais traitements infligés aux personnes souffrant de handicaps mentaux, intellectuels et psychosociaux qui sont placées de force dans des institutions médicales, isolées ou soumises à des traitements forcés,

Les politiques répressives à l'encontre des migrants en violation de tous les traités internationaux et en particulier l'adoption en mars 2017 de la loi qui autorise le maintien en détention de tous les demandeurs d'asile dans les zones de transit pendant toute la durée de leur procédure d'asile, y compris pour les enfants non accompagnés identifiés âgés de plus de 14 ans,

Les attaques contre les ONG, en particulier celles actives dans le domaine des droits humains, ainsi que les conditions déraisonnables, contraignantes et restrictives imposées à certaines d'entre elles en vue de discréditer leur travail.

Pour nous, décliner l'invitation des autorités de Budavar, qui sont affiliées au parti gouvernemental, est un geste politique de solidarité avec les victimes de ces abus et avec les opposants au régime en place.

Nous admettons qu'un lien doit être maintenu avec les autorités de Budavar, mais déléguer un-e conseil-lère administratif-tive aurait été suffisant, entre autres pour perpétuer les échanges entre classes.

Que nos amis hongrois et carougeois nous pardonnent, mais nous pensons que l'amitié vaut bien une dissension et que la liberté est aussi précieuse à Budavar qu'à Carouge.

Au vu de ce qui précède, des nombreux Etats et organisations qui ont aussi exprimé leurs préoccupations à ce sujet, pouvons-nous attendre de la part du Conseil administratif, et de sa sagesse, et de son Maire de relayer nos vives inquiétudes quant à la situation des droits humains en Hongrie et plus particulièrement à Budavar lors des discours et discussions informelles qui auront lieu durant ce voyage ?

Questions orales

M. Morex : Cimetière de Carouge

M. Morex rappelle que dans le cimetière de Carouge se trouve un monument qui a été érigé par les autorités de l'époque pour un soldat étranger qui était réfugié en Suisse avant de se faire tuer dans la guerre de 1870 en combattant aux côtés des Français contre les Prussiens. Ce monument était en décrépitude. Le canton l'a mis à l'inventaire des monuments à restaurer et un comité s'est formé pour récolter des fonds afin de le rénover. La récolte des fonds et les travaux ont duré quinze ans. Dimanche il y a dix jours, avait lieu l'inauguration, en présence d'un ambassadeur et d'un consul. Les autorités carougeoises ont été invitées mais aucun membre ni du Conseil administratif ni du Conseil municipal n'était présent à cette inauguration. M. Morex souhaite savoir si, comme les conseillers municipaux qui ne veulent pas venir en Hongrie, le Conseil administratif ou l'un de ses représentants ne s'est pas présenté à cette inauguration parce qu'il s'agissait d'un Polonais. N'était-il pas possible de demander à la présidente du Conseil municipal de représenter les autorités ? Celle-ci aurait

pu encore demander à un des trente-deux conseillers municipaux d'être présent. Au lieu de cela, le discours officiel pour les autorités de Carouge a été lu par un ancien député.

Mme Hiltpold explique que le Conseil administratif fait face à de très nombreuses sollicitations. Ce dimanche du week-end de l'Ascension, tous les conseillers administratifs avaient des occupations, si ce n'est quelques jours de congé. Ils n'ont donc pas pu répondre favorablement à cette invitation qui, sauf erreur, leur est parvenue un peu tardivement puisque le Conseil administratif en a parlé le mercredi précédant ce dimanche. Mme Hiltpold ajoute que l'invitation n'était pas adressée au Conseil municipal. Il est arrivé à plusieurs reprises que le Conseil administratif se fasse excuser, sans jamais transmettre l'invitation au Conseil municipal. De plus, la présidente de ce dernier n'est pas non plus toujours disponible. Le Conseil administratif aurait pu le lui demander, mais il ne l'a pas fait. Enfin, Mme Hiltpold espère que l'ancien député qui a lu un discours l'a fait en son propre nom et non pas au nom des autorités de la ville de Carouge, laquelle n'avait pas prévu de discours officiel à faire lire par quelqu'un.

Cette réponse satisfait moyennement M. Morex, sachant les occupations de certains des membres du Conseil administratif durant ce dimanche.

Mme Lammar souhaitait justement préciser que ce dimanche-là, les autorités de Carouge se devaient de se rendre à la partie officielle de la fête de la lutte, dès lors que la ville de Carouge avait été sollicitée et avait elle-même organisé à plusieurs reprises cette fête.

M. Morex : Quelle ligne budgétaire pour le voyage en Hongrie ?

M. Morex remarque que le voyage à Budapest n'est pas le voyage du Conseil municipal puisqu'il n'est pas organisé par la présidente de celui-ci mais par les autorités. Il demande si le coût du voyage va émerger au budget sur une ligne du Conseil municipal ou sur une autre ligne.

Mme Hiltpold observe que M. Morex a dû voir cette ligne dans le budget 2018, puisque le voyage a lieu en 2018. Sauf erreur et si sa mémoire est bonne, il s'agit d'une ligne ad hoc « Voyage des autorités ».

M. Voignier : Passage piéton

M. Voignier reposera régulièrement cette question tant que la situation ne sera pas réglée – il espère que M. Walder ne s'en offensera pas. Il a fait le test avec deux personnes d'un âge certain, dira-t-il. Pour une personne âgée, il est impossible de traverser dans les temps le passage piéton qui va de la fontaine des tours à la poste. On a souvent entendu dire au sein de ce Conseil municipal ce qu'on attendait pour sécuriser le chemin des écoles. M. Voignier, lui, demande ce soir ce qu'on attend pour faire quelque chose ici. Faut-il qu'une personne âgée se fasse renverser ? Sur un autre passage piéton, un bouton intermédiaire a au moins été installé pour que les personnes qui arrivent au milieu puissent rappeler le feu vert. M. Voignier demande au Conseil administratif d'intervenir vivement auprès de la DGT, afin qu'une solution soit trouvée rapidement. Les personnes âgées traversent la première moitié, attaquent la deuxième quand soudain le feu passe au vert, et les voitures attendent impatiemment que ces piétons avancent pour s'engager. Il est indécent de continuer comme cela.

M. Walder comprend bien l'inquiétude de M. Voignier. Son service, qui est en contact permanent avec la DGT, au sujet de ce passage piéton mais d'autres aussi, a informé la DGT de la situation. Le canton est en train de dépenser CHF 50 millions pour changer tous les feux – c'est le cas déjà au rondeau par exemple. Jusqu'à présent, la réponse a presque toujours été que, grâce à cet investissement, la situation devrait s'améliorer. Si la rapidité du

changement ne satisfait pas M. Voignier, M. Walder le comprend, mais c'est une chose à laquelle il faut malheureusement s'habituer pour les domaines aux mains du canton, non pas parce que ce dernier est lent mais parce qu'il s'occupe de nombreuses choses. Néanmoins, la ville de Carouge fera son possible. Elle écrira à nouveau à la DGT demain pour la solliciter encore une fois en urgence. Maintenant que les élections sont passées et que la DGT a un nouveau chef, la situation va peut-être avancer un peu plus rapidement.

M. Fraomene : Promenade des Orpailleurs

M. Fraomene a été interpellé par plusieurs habitants du Clos de la Fonderie concernant la promenade des Orpailleurs qui est devenue dangereuse et non utilisable la nuit en raison du manque d'éclairage. Une solution provisoire est-elle prévue en attendant la voie verte ? Il précise qu'il parle de la partie derrière Cardinal Mermillod jusqu'au pont de la Fontenette.

M. Walder apportera une réponse plus précise lors du prochain Conseil. L'éclairage à cet endroit fait partie du plan lumière, mais il ne peut pas dire s'il est prévu quelque chose à court terme. Il est prévu de présenter la voie verte en commission avant cet été, pour voter les crédits à l'automne. En attendant, l'éclairage pourra éventuellement être complété avec un ou deux luminaires, si nécessaire.

M. Fraomene a constaté lui-même que, la nuit, on ne voit pas à 10 centimètres de soi parce que les luminaires actuels sont sales et n'éclairent plus rien. Si quelqu'un arrive en face, on ne le voit pas et on le heurte.

M. Mutzenberg : Cohabitation vélos-piétons sur le pont de Carouge

M. Mutzenberg souhaiterait un point de situation sur l'utilisation des deux voies mixtes vélos-piétons un an après l'inauguration du pont de Carouge. Certains étaient inquiets de la cohabitation entre vélos et piétons et craignaient qu'il y ait des incivilités ou des accidents. Un an après, M. Mutzenberg trouverait intéressant qu'un bilan soit fait, afin de savoir si, en effet, la cohabitation est délicate ou non, si le système de voies partagées fonctionne bien et s'il y a eu des accidents ou des incivilités.

M. Walder, en charge de l'aménagement, et Mme la Maire, en charge de la sécurité, demanderont un retour à leurs services afin de faire un point de situation. A ce stade, M. Walder n'a pas connaissance de soucis particuliers, si ce n'est que tant les piétons que les cyclistes aimeraient plus de place – mais la contrainte en termes d'espace est plus liée à la structure du pont qu'à une volonté de mixité à tout prix de la commune.

Mme Hiltpold n'a pas non plus connaissance de problèmes particuliers, mais elle va effectivement le vérifier auprès de la police municipale.

Mme Marti : Visite guidée œuvres non visibles

Mme Marti rappelle qu'une liste non exhaustive des œuvres qui se trouvent à l'intérieur de bâtiments communaux – il y en a passablement – a été présentée lors d'une commission concernant le fonds de décoration. Serait-il possible de mettre sur pied une visite guidée pour que tout le monde puisse en profiter, notamment ceux qui ont contribué à l'acquisition de ces œuvres par leurs impôts ?

Mme Lammar attire l'attention de Mme Marti sur le fait que la ville de Carouge a publié tout récemment un plan sur les œuvres d'art dans l'espace public carougeois. Ce plan a du reste été distribué au Conseil municipal. Il permet de découvrir de nombreuses œuvres d'art, qui sont répertoriées sur le verso par catégories – animaux (notamment les œuvres d'Yvan

Larsen), personnes, etc. – et dont certaines ont été acquises par le fonds de décoration. Ce plan donne les explications nécessaires pour faire une visite de ces œuvres d'art.

Mme Marti pense que Mme la Conseillère administrative ne l'a pas comprise. Elle parlait des œuvres qui se trouvent à l'intérieur des bâtiments communaux, et non pas à l'extérieur.

Mme Lammar avait effectivement cru comprendre qu'il s'agissait des œuvres à l'extérieur. Concernant les œuvres d'art dans les bâtiments communaux, un certain nombre d'entre elles proviennent des collections du musée. Le musée lui-même a de nombreuses collections puisque, depuis le début du XX^{ème} siècle, la ville de Carouge a acquis quelque 5000 pièces qui figurent parmi les collections du musée. Il présente régulièrement des expositions temporaires dédiées à ses propres collections. Pour le reste, Mme Lammar a quelque peine à visualiser concrètement comment organiser la visite que souhaiterait Mme Marti.

Mme Marti parlait des œuvres pérennes à l'intérieur, par exemple les peintures qui se trouvent dans un restaurant scolaire ou les décorations dans le triangle des Pervenches. Elle ne parlait bien sûr pas des collections du musée.

Mme Lammar verra ce qu'il est possible de faire – par exemple intégrer ces œuvres dans une visite guidée ou mettre des panneaux explicatifs.

Mme Marti : Financement fédéral pour les places de crèche

Mme Marti rappelle que, le 16 mai dernier, le Conseil fédéral a décidé, contre l'avis de la commission de la science, de l'éducation et de la culture, de ne pas poursuivre le programme d'impulsion pour la création de places d'accueil extra-familial pour enfants, programme dont la commune a beaucoup profité ces dernières années et qui a amené à augmenter le nombre de places de crèche de près de 58'000. Même si la ville de Carouge n'a pas de programmes de crèches pour ces prochaines années, Mme Marti se demandait dans quelle mesure la commune, avec l'appui de l'Association des communes genevoises, ne pourrait pas faire en sorte que le Conseil fédéral revienne sur sa décision de mettre fin à ce programme au 31 janvier 2019, qui a vraiment aidé à la création de places de crèche. La fin de ce programme bloquerait complètement la création de places de crèche.

Mme Hiltbold est aussi d'avis que cette décision est dommageable. Cependant, celle-ci semble être remise en question par le Conseil national. La ville de Carouge a peut-être meilleur temps de discuter avec certains conseillers nationaux que de passer par l'ACG, parce que le Conseil fédéral a ses priorités et sait bien que les communes ont besoin de ces aides. Cela dit, le Conseil administratif pourra aborder la question auprès de l'ACG. Mme Hiltbold précise que ce programme d'impulsion, qui a été reconduit une fois, ne devait pas l'être une deuxième fois mais le sera peut-être malgré tout. Et s'il n'a pas nécessairement poussé la commune à créer de nouvelles places de crèche, il l'y a incitée. Il serait en effet dommageable de ne plus pouvoir bénéficier de ces aides.

M. Barbuzzi : Poubelles

M. Barbuzzi a été interpellé par d'anciens Carougeois qui avaient l'habitude de voir des poubelles propres et régulièrement nettoyées. Il s'avère aujourd'hui qu'il reste souvent des saletés sur le fond des poubelles. Celles-ci sont nettoyées et vidées très rapidement. M. Barbuzzi demande s'il est prévu un nettoyage annuel ou semestriel de ces poubelles de fond en comble, pour que la ville paraisse un peu plus propre que ce qu'on voit dans les poubelles.

M. Walder tient d'abord à rassurer M. Barbuzzi : la ville est un peu plus propre que ce qu'on peut voir dans les poubelles. Des nettoyages réguliers sont effectués – il ne se rappelle plus si c'est tous les trois mois, tous les six mois ou chaque année. Quand des poubelles débordent

régulièrement à certains endroits ou sont spécialement sales, il ne faut pas hésiter à le dire à la voirie qui procèdera à un nettoyage particulier. M. Walder rappelle ensuite que les poubelles sont en voie d'être changées. Une délibération a été votée et le Conseil administratif s'est engagé à venir présenter le modèle en commission. Cela a pris un peu de retard parce que le projet est réalisé en collaboration avec la ville de Genève. Les poubelles ont non seulement le désavantage de laisser voir le fond, mais aussi de laisser les saletés dégouliner par les côtés. De plus, elles sont problématiques pour la santé au travail des collaborateurs puisqu'elles sont très lourdes, ce qui pose un problème pour leur vidage et leur nettoyage. La ville de Carouge se réjouit donc de les changer.

Mme Pierre Toussaint

Mme Pierre Toussaint souhaiterait qu'en sortant d'ici, les conseillers municipaux aient en tête que le groupe MCG n'est pas en bagarre. Il s'agissait d'une question de fond et de forme : lors du caucus, Mme Pierre Toussaint a dit qu'elle aimerait aussi être présentée. Mais qu'il soit clair pour tout le monde que le groupe MCG n'est pas en désaccord.

La Présidente remarque que cette intervention n'est pas une question, alors que le Conseil municipal en est aux questions.

Avant de lever la séance, la Présidente souhaite dire quelques mots pour sa dernière séance en tant que présidente du Conseil municipal :

*Madame la Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Ce soir vous le savez mon mandat touche à sa fin. Une année de présidence au sein de ce Conseil municipal, qui, dois-je vous le rappeler, a commencé de manière plutôt singulière. Cette année a été captivante, riche en émotion, et, bien que novice, j'ai pu évoluer dans cette fonction grâce à vous et avec vous.

Je retiendrai que cette merveilleuse expérience m'a transmis une nouvelle passion : m'investir dans cette commune où j'ai grandi et fait toute ma scolarité m'inspire et me motive. Carouge est définitivement une ville chaleureuse où il fait bon vivre, je suis fière de pouvoir contribuer à sa vie politique.

Je vous suis reconnaissante d'avoir fait preuve de compréhension à mon égard, d'avoir excusé spontanément mes erreurs, et de m'avoir soutenue dans cette fonction. Je tiens à adresser ma profonde gratitude et mes chaleureux remerciements à M. Manuel Schüle, Secrétaire général, qui a offert de son temps et m'a coachée avant chaque séance du Conseil municipal. Mon prédécesseur à la présidence, M. Alain Etienne, qui m'a soutenue et transmis ses expériences. Alain, je n'oublierai jamais tes regards réconfortants, tes mots apaisants, avant et pendant les séances. M. Claude Morex, qui fidèle à lui-même et à ses principes, m'a donné de précieux conseils. Merci à vous Madame la Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, M. Barthassat, Vice-président, M. Antonioli, Secrétaire, qui avez également contribué à ce que je puisse mener à bien les différents débats. Enfin je ne saurais oublier les membres du bureau, les conseillères et les conseillers municipaux qui ont œuvré à la bonne marche des différentes séances et commissions.

Je souhaite d'ores et déjà plein succès à M. Barthassat nouvellement élu à la présidence.

Vive Carouge !

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h00.